



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG

Question écrite n° 6236

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nouvelle hausse de la CSG et ses effets pour les paris sur les courses. Cette hausse aurait des répercussions catastrophiques pour le chiffre d'affaires du PMU. En effet, le parieur est un contribuable volontaire important qui dégage plus de 6 milliards de francs de recettes pour l'Etat. Les jeux, qui, au 1er janvier 1996, ont subi une hausse de la CSG, ont connu une baisse sensible de leur chiffre d'affaires pendant que les jeux qui ont été exonérés de la CSG ont progressé. En pesant ainsi sur le chiffre d'affaires du PMU, l'Etat se pénalise lui-même et met en péril l'équilibre économique d'une activité qui génère plus de 50 000 emplois directs. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 a étendu l'assiette de la contribution sociale généralisée aux gains des jeux, comprenant à ce titre les montants engagés par les parieurs au pari mutuel sur et hors hippodromes. Attaché à appréhender l'ensemble des revenus perçus en France, conformément à une logique d'équité, le Gouvernement a maintenu le principe de l'application de la CSG aux jeux. Néanmoins, le Gouvernement s'est préoccupé du problème que vous évoquez. Dans le cadre de la hausse de la CSG décidée dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 portant le niveau de ce prélèvement de 3,4 % à 7,5 %, il a été largement tenu compte du contexte économique du secteur des courses de chevaux. Ce souci du Gouvernement s'est traduit par le fait que cette hausse de taux s'est accompagnée d'une baisse substantielle - une diminution de moitié - de l'assiette du prélèvement sur les sommes mises au pari mutuel, passé de 28 % à 14 % des mises. Au total, le niveau de prélèvement au titre de la CSG sur ces sommes n'augmente que très légèrement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6236

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4024

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 708